

## 2. Le ministère des diacres

## LA MISÉRICORDE ET LE DIACONAT SELON LA BIBLE

### 1. L'exercice de la miséricorde envers les gens dans le besoin en Israël

- a. *Deutéronome 14:28-29*: Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant cette troisième année et tu la déposeras là où tu résideras. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'immigrant, l'orphelin et la veuve, qui résideront avec toi; ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toute l'oeuvre que tu entreprendras de tes mains.
- b. *Deutéronome 15:7-8*: S'il y a chez toi quelque pauvre parmi tes frères, qui réside avec toi, dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tu n'endurciras pas ton coeur et tu ne fermeras pas ta main devant ton frère pauvre, mais tu lui ouvriras ta main et tu lui prêteras sur gage de quoi pourvoir à ses besoins.
- c. *Deutéronome 16:11*: Tu te réjouiras devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira pour y faire demeurer son nom, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite qui résidera avec toi, ainsi que l'immigrant, l'orphelin et la veuve qui seront au milieu de toi.
- d. *Deutéronome 24:19-21*: Quand tu feras la moisson de ton champ et que tu auras oublié une gerbe dans le champ, tu ne retourneras pas la prendre: elle sera pour l'immigrant, pour l'orphelin et pour la veuve, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans toute l'oeuvre de tes mains. Quand tu secoueras tes oliviers, tu ne cueilleras pas ensuite ce qui reste; ce sera pour l'immigrant, pour l'orphelin et pour la veuve. Quand tu vendangeras ta vigne, tu ne grappilleras pas ensuite ce qui reste; ce sera pour l'immigrant, pour l'orphelin et pour la veuve. Tu te souviendra que tu as été esclave dans le pays d'Égypte; c'est pourquoi je te donne cet ordre à mettre en pratique.
- e. *Deutéronome 26:12-13*: Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes revenus, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'immigrant, à l'orphelin et à la veuve; et ils mangeront et se rassasieront là où tu résides. Tu diras devant l'Éternel, ton Dieu: J'ai ôté de ma maison ce qui est consacré et je l'ai donné au Lévite, à l'immigrant, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les commandements que tu m'as prescrits.
- f. *Proverbes 14:21*: Celui qui méprise son prochain est un pécheur, mais heureux celui qui prend pitié des malheureux.

### 2. L'exemple de Jésus, serviteur compatissant

- a. *Matthieu 4:23-24*: Jésus parcourait toute la Galilée, il enseignait dans les synagogues, prêchait la bonne nouvelle du royaume et guérissait toute maladie et toute infirmité parmi le peuple. Sa renommée se répandit dans toute la Syrie. On lui amenait tous ceux qui souffraient de maladies et de douleurs diverses, des démoniaques, des lunatiques, des paralytiques, et il les guérit.
- b. *Matthieu 20:26-28*: Quiconque veut être grand parmi vous sera votre serviteur et quiconque veut être le premier parmi vous sera votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour beaucoup.
- c. *Jean 13:15*: Car je vous ai donné un exemple, afin que, vous aussi, vous fassiez comme moi je vous ai fait.

### 3. L'entraide et le partage dans l'Église ancienne

- a. *Actes 2:45*: Ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun.
- b. *Actes 4:32-35*: La multitude de ceux qui avaient cru n'était qu'un coeur et qu'une âme. Nul ne disait que ses biens lui appartenaient en propre, mais tout était commun entre eux. Avec une grande puissance les apôtres rendaient témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus. Et une grande grâce reposait sur eux tous. Car il n'y avait parmi eux aucun indigent; tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu et le déposaient aux pieds des apôtres; et l'on distribuait à chacun selon qu'il en avait besoin.

### 4. L'hospitalité, la générosité et la miséricorde

- a. *Matthieu 25:34-40*: Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite: Venez, vous qui êtes bénis de mon Père; recevez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez recueilli; nu et vous m'avez vêtu; j'étais malade et vous m'avez visité, j'étais en prison et vous êtes venus vers moi. Alors les justes lui répondront: Seigneur, quand t'avons-nous vu avoir faim, et t'avons-nous donné à manger; ou avoir soif, et t'avons-nous donné à

boire? Quand t'avons-nous vu étranger, et t'avons-nous recueilli; ou nu, et t'avons-nous vêtu? Quand t'avons-nous vu malade, ou en prison, et sommes-nous allés vers toi? Et le roi leur répondra: En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.

b. *Romains 12:4-13*: En effet, comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ et nous sommes tous membres les uns des autres. Mais nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée: si c'est la prophétie, que ce soit en accord avec la foi; si c'est le diaconat, que ce soit dans un esprit de service; que celui qui enseigne s'attache à l'enseignement; celui qui exhorte, à l'exhortation; que celui qui donne le fasse avec simplicité; celui qui préside, avec empressement; celui qui exerce la miséricorde, avec joie. Que l'amour soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur; attachez-vous fortement au bien. Par amour fraternel, ayez de l'affection les uns pour les autres; par honneur, usez de prévenances réciproques. Ayez de l'empressement et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur. Réjouissez-vous en espérance. Soyez patients dans la tribulation. Persévérez dans la prière. Subvenez aux besoins des saints. Tâchez d'exercer l'hospitalité. Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent; pleurez avec ceux qui pleurent. Ayez les mêmes sentiments les uns envers les autres.

c. *Hébreux 13:2,16*: Persévérez dans l'amour fraternel. N'oubliez pas l'hospitalité; car en l'exerçant, quelques-uns, à leur insu, ont logé des anges... N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir.

d. *1 Pierre 4:8-11*: Avant tout, ayez les uns pour les autres un amour constant, car l'amour couvre une multitude de péchés. Exercez l'hospitalité les uns envers les autres, sans murmurer. Puisque chacun a reçu un don, mettez-le au service des autres en bons intendants de la grâce si diverse de Dieu. Si quelqu'un parle, que ce soit selon les oracles de Dieu; si quelqu'un sert, que ce soit par la force que Dieu lui accorde, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à qui appartiennent la gloire et la puissance aux siècles des siècles. Amen.

## 5. Le ministère des diacres

a. *Actes 6:1-7*: En ces jours-là, comme les disciples se multipliaient, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans le service quotidien. Les douze convoquèrent alors la multitude des disciples et dirent: Il ne convient pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les chargerons de cet emploi. Pour nous, nous persévérons dans la prière et dans le service de la parole. Ce discours plut à toute la multitude. Ils élurent Étienne, homme plein de foi et d'Esprit Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, après avoir prié, leur imposèrent les mains. La parole de Dieu se répandait, le nombre des disciples se multipliait beaucoup à Jérusalem, et une grande foule de sacrificateurs obéissait à la foi.

b. *Philippiens 1:1*: Paul et Timothée, serviteurs du Christ-Jésus, à tous les saints en Christ-Jésus qui sont à Philippes, aux évêques et aux diacres...

c. *1 Timothée 3:8-13*: Les diacres pareillement doivent être respectables, éloignés de la duplicité, des excès de vin et des gains honteux; qu'ils conservent le mystère de la foi dans une conscience pure. Qu'on les mette d'abord à l'épreuve, et qu'ils exercent ensuite le diaconat, s'ils sont sans reproche. Que les femmes de même soient respectables, non médisantes, sobres, fidèles en toute chose. Les diacres doivent être maris d'une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons. Car ceux qui ont bien exercé le diaconat s'acquièrent un rang honorable et une grande assurance dans la foi en Christ-Jésus.

## 6. Grandir dans l'amour les uns pour les autres et pour tous les hommes

a. *Galates 6:10*: Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi.

b. *1 Thessaloniens 3:12*: Que le Seigneur fasse abonder et déborder votre amour les uns pour les autres et envers tous les hommes, à l'exemple de celui que nous avons pour vous.

c. *1 Jean 3:16-18*: À ceci, nous avons connu l'amour: c'est qu'il a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour les frères. Si quelqu'un possède les biens du monde, qu'il voie son frère dans le besoin et qu'il lui ferme son coeur, comment l'amour de Dieu demeurera-t-il en lui? Petits enfants, n'aimons pas en parole et avec la langue, mais en action et en vérité.

## LES DIACRES, LA MISÉRICORDE ET LA COMMUNION DES SAINTS

### SELON LES CONFESSIONS DE FOI DE LA RÉFORME

#### Confession de foi de La Rochelle (Jean Calvin, 1559)

29. *Les ministères:* Quant à l'Église véritable, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon l'ordre établi par notre Seigneur Jésus-Christ (1): à savoir qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et des diacres, afin que la pureté de la doctrine y soit maintenue (2), que les vices y soient corrigés et réprimés (3), que les pauvres et tous les affligés soient secourus dans leurs besoins, que les assemblées se tiennent au nom de Dieu et que les adultes y soient édifiés, de même que les enfants.  
(1) Ac. 6:3-4; 14:23; 1 Cor. 12:28; Éph. 4:11; 1 Tim. 3:1,8; 2 Tim. 4:1-5; Tite 1:5,9.  
(2) Gal. 1:6-9.  
(3) Matt. 18:15-18; 1 Cor. 5:4-5,11-12; 2 Thess. 3:14-15.
31. *Les vocations:* Nous croyons que nul ne peut prétendre, de sa propre autorité, à une charge ecclésiastique, mais que cela doit se faire par élection (1), autant qu'il est possible et que Dieu le permet. Nous ajoutons cette restriction, en particulier parce qu'il a été parfois nécessaire - et même de notre temps où il n'existait plus d'Église véritable - que Dieu suscitât des hommes d'une façon extraordinaire pour dresser de nouveau l'Église qui était dans la ruine et la désolation.  
*La vocation intérieure:* Mais, quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il faut toujours se conformer à cette règle : que tous, pasteurs, surveillants et diacres, soient assurés d'être appelés par Dieu à leur charge (2).  
(1) Ac. 1:21-22; 6:3-6; Rom. 10:15; 1 Tim. 3:7; Tite 1:5; Hébr. 5:4.  
(2) Jér. 23:21; Matt. 28:18-19; Mc 16:15; Jn 15:16; Ac. 13:2; Gal. 1:15.

#### Confession de foi des Pays-Bas (Guy de Brès, 1561)

30. Nous croyons que cette vraie Église doit être gouvernée selon la discipline spirituelle que notre Seigneur nous a enseignée par sa Parole: il y a des ministres ou pasteurs pour prêcher la Parole de Dieu et pour administrer les sacrements; il y a aussi des surveillants et des diacres. Ceux-ci, avec les pasteurs, sont comme le sénat de l'Église et par ce moyen ils préservent la vraie religion et gardent la vraie doctrine, corrigeant spirituellement et tenant en bride les hommes vicieux, afin aussi que les pauvres et les affligés soient secourus et consolés si besoin est. Le bon ordre régnera ainsi en l'Église, lorsque des hommes fidèles seront élus, selon la règle qu'en donne saint Paul à Timothée.  
Ac. 20:28; Éph. 4:11-12; 1 Tim. 3:15; Hébr. 13:20-21; Luc 1:2; Luc 10:16; Jean 20:23; Rom. 10:14; 1 Cor. 4:1-2; 2 Cor. 5:19-20; 2 Tim. 4:2; Ac. 14:23; Tite 1:5; 1 Tim. 3:8-10; Phil. 1:1; 1 Tim. 4:14; Ac. 6:1-4; Tite 1:7-9; 1 Cor. 4:2; 1 Tim. 3.
31. Nous croyons que les ministres de la Parole de Dieu, les anciens et les diacres doivent être élus en leurs offices par l'élection légitime de l'Église, avec l'invocation du Nom de Dieu, dans l'ordre, comme la Parole de Dieu le veut. Chacun doit donc se garder de s'imposer par des moyens illicites, mais attendre qu'il soit appelé de Dieu, afin qu'il ait le témoignage de sa vocation, pour être assuré qu'elle lui vient du Seigneur. Quant aux ministres de la Parole, en quelques lieux qu'ils soient, ils ont une même puissance et autorité, étant tous ministres de Jésus-Christ, seul Évêque universel et seul Chef de l'Église. Et afin que la sainte ordonnance de Dieu ne puisse être violée ou méprisée, nous disons que chacun doit avoir une estime singulière pour les ministres de la Parole et les anciens de l'Église, pour l'oeuvre qu'ils font, et rester en paix sans murmure ni dispute dans la mesure du possible.  
Ac. 6:3-4; 1 Tim. 4:13-14; Ac. 1:23; 13:2; 1 Tim. 5:22; 1 Cor. 12:28; Rom. 12:4-8; 1 Cor. 3:8; Rom. 12:7-8; 2 Cor. 5:19; Ac. 26:18; És. 61:1; Éph. 1:22; Col 1:28; 1 Thess. 5:12-13; Hébr. 13:17

#### Catéchisme de Heidelberg (Gaspard Olivianus et Zacharie Ursinus, 1563)

55. *Qu'entends-tu par la communion des saints?*  
D'abord, que tous les fidèles en général et chacun en particulier, comme membres du Christ Seigneur, ont part à toutes ses richesses et à tous ses dons; ensuite, que chacun doit savoir qu'il est tenu d'employer, de bon coeur et avec joie, les dons qu'il a reçus, au bénéfice et au salut des autres membres.  
1 Jn 1:3; 1 Cor. 1:9; 1 Cor. 12:7; 1 Cor. 12:12-13; Phil 2:4-7; Rom. 8:32; 1 Cor. 12 et 13.

## **Confession de foi de Westminster** (Assemblée de théologiens, 1643-1649)

### 26. *La communion des saints:*

1. Tous les saints qui sont unis à Jésus-Christ, leur chef, par son Esprit et par la foi, ont communion avec lui en sa grâce, ses souffrances, sa mort, sa résurrection et sa gloire (1), et, étant unis les uns aux autres dans l'amour, ils se communiquent leurs dons et grâces (2), et ils sont dans l'obligation d'accomplir ces devoirs publics et privés qui contribuent à leur bien mutuel, tant dans l'homme intérieur que dans l'homme extérieur (3).  
(1) 1 Jn 1:3; Éph. 3:16-19; Jn 1:16; Éph. 2:5-6; Phil. 3:10; Rom. 6:5-6; 2 Tim. 2:12.  
(2) Éph. 4:15-16; 1 Cor. 12:7; 3:21-23; Col. 2:19.  
(3) 1 Th. 5:11,14; Rom. 1:11,12,14; 1 Jn 3:16-18; Gal. 6:10.
2. Les saints sont tenus, par profession, de maintenir entre eux une sainte communauté et communion dans le culte rendu à Dieu, et d'accomplir tout autre service spirituel pouvant contribuer à l'édification mutuelle (4), et à s'entraider dans les choses extérieures selon les capacités et les besoins divers de chacun. Cette communion, pour autant que Dieu en donne occasion, doit s'étendre à tous ceux qui, en tout lieu, en appellent au Nom du Seigneur Jésus (5).  
(4) Hébr. 10:24-25; Ac. 2:42,46; És. 2:3; 1 Cor. 11:20.  
(5) Ac. 2:44-45; 1 Jn 3:17; 2 Cor. 8:9; Ac. 11:29-30.

## **Seconde confession helvétique** (Henri Bullinger, 1561)

### 28. *Des biens de l'Église:*

1. L'Église du Christ a des richesses qu'elle tient de la générosité des princes et de la libéralité des fidèles qui lui ont fait don de leurs biens. L'Église a besoin de tels biens et elle en a possédé dès le commencement, afin de subvenir à diverses nécessités. Or le véritable usage des biens de l'Église a été autrefois, et reste encore maintenant, de conserver la doctrine dans les facultés et dans les cultes. Disposer de ces richesses signifie: garder intacts le devoir du chrétien ainsi que les cérémonies et bâtiments sacrés, soutenir les docteurs, les disciples et les ministres; et subvenir à d'autres nécessités, en particulier le secours et le soulagement des pauvres. Que soient donc choisis des hommes qui craignent Dieu, qui se distinguent par leur clairvoyance et leur bonne gestion, afin qu'ils dispensent légitimement les biens de l'Église.
2. Mais si par les vicissitudes du temps, l'audace, l'ignorance ou la convoitise de certains, les biens de l'Église viennent à être employés de façon abusive, qu'ils soient restitués à un usage légitime par des hommes fidèles et sages. Tolérer un tel abus constituerait, en effet, un sacrilège des plus énormes. Aussi enseignons-nous l'importance de réformer les écoles et facultés corrompues dans leur doctrine, leur devoir envers Dieu ou leurs mœurs. Et que l'on prenne les dispositions requises pour subvenir avec intégrité, sagesse et une bonne conscience aux besoins des indigents.

## LE MINISTÈRE DES DIACRES SELON DES ORDRES ECCLÉSIASTIQUES

### Église réformée du Québec (ÉRQ)

- 2.4.1 La fonction principale des diacres est de servir l'Église et le monde au nom du Seigneur selon l'Écriture (l). A cet effet, le conseil des diacres doit exercer les ministères de l'aide aux membres dans le besoin, de la distribution des dons en argent ou en nature, et de la formation des membres en ce qui concerne les biens matériels. Par l'exercice de leur ministère, l'amour du Christ devient visible et réel, en particulier aux nécessiteux et à ceux qui souffrent matériellement, physiquement, émotionnellement et spirituellement. Les diacres servent l'Église par leur engagement et par leur exemple. Ils sont un modèle qui stimule chaque membre à s'engager avec fidélité dans son service particulier. Ils doivent faire preuve de sagesse, de dévouement et de discrétion.  
(l) Ac. 6.2,3; Rom. 12.7; 16.1,2.
- 2.4.2 L'élection des diacres précède leur ordination et s'effectue dans la paroisse qui les appelle (m). C'est au moment de leur première nomination dans une paroisse, après examen et approbation du conseil local, qu'on procède à leur ordination en présence de deux délégués du synode.  
(m) Ac. 6.1-6; 1 Tim. 3.10.
- 2.4.3 La paroisse peut appeler à la fonction de diacre tout membre professant qui fait preuve de sa compétence selon les critères bibliques tels que mentionnés dans Ac. 6.3; Rom. 16.1,2 et 1 Tim. 3.8-13.
- 2.4.4 Les diacres sont responsables devant le conseil local de leur comportement, de leur doctrine et de leur ministère. Tout différend doit se régler au niveau du conseil local, mais si un désaccord persiste, les parties en cause peuvent faire appel au synode pour trancher la question. Si le ministère même du diacre est remis en question, le problème doit être soumis directement au synode (n).  
(n) Rom. 12.3-5; 1 Cor. 12.12; Éph. 5.21; Phil. 2.3; 1 Pi. 5.5.
- 2.4.5 Le conseil des diacres sera composé d'après les besoins de la paroisse (o).  
(o) Ac. 6.1-5.
- 2.4.6 Les diacres, selon leur appel et leur disponibilité, peuvent participer aux travaux des comités du synode.

### Canadian Reformed Churches (CanRC)

23. *L'office de diacre*: Les responsabilités particulières de l'office de diacre sont de veiller au bon progrès du service de charité dans l'Église locale; de prendre connaissance des besoins et difficultés existants et d'exhorter les membres du corps du Christ à faire preuve de miséricorde; de recueillir et gérer les offrandes et de les distribuer au nom du Christ selon les besoins. Ils encourageront et réconforteront avec la Parole de Dieu ceux qui reçoivent les dons de l'amour du Christ, et ils encourageront en parole et en action l'unité et la communion du Saint-Esprit à laquelle l'Église a part à la table du Seigneur.
39. *Le conseil des anciens et les diacres*: Là où le nombre d'anciens est minime, l'on pourra inclure les diacres dans le conseil local selon une disposition locale; cela se fera invariablement là où le nombre d'anciens ou le nombre de diacres est moins de trois.
42. *Les réunions des diacres*: Lorsque les diacres se réunissent séparément, règle générale une fois par mois, pour traiter des affaires concernant leur office, ils le feront en invoquant le nom de Dieu. Ils rendront compte de leurs travaux au conseil local. Les pasteurs prendront connaissance du travail du ministère de miséricorde et, si nécessaire, ils pourront assister à ces réunions.

### United Reformed Churches (URC)

15. Les responsabilités rattachées à l'office de diacre consistent à persévérer dans la prière et à superviser les oeuvres de miséricorde chrétienne dans l'Église locale; à prendre connaissance des besoins dans l'Église locale; à exhorter les membres de l'Église à faire preuve de miséricorde; à recueillir et gérer les offrandes du peuple de Dieu au nom du Christ et à distribuer ces offrandes selon les besoins; et à encourager et réconforter avec la Parole de Dieu ceux qui reçoivent les dons de la miséricorde du Christ. Les besoins des personnes en dehors de l'Église locale, en particulier des autres croyants, devraient également être pris en considération dans la mesure où les ressources le permettent. Les diacres se réuniront habituellement à chaque mois pour traiter des affaires se rapportant à leur office et ils rendront compte de leur travail au conseil des anciens.
23. Lorsque les diacres se réunissent avec le conseil des anciens, le groupe s'appelle le conseil élargi. Le conseil élargi exercera les responsabilités qui sont décrites dans l'ordre ecclésiastique ou qui lui sont déléguées par le conseil des anciens. Il agira sous l'autorité du conseil des anciens.

## **Orthodox Presbyterian Church (OPC)**

- 9-1. Les Écritures présentent l'office de diacre comme étant un office distinct et perpétuel dans l'Église. Les diacres sont appelés à manifester la compassion du Christ par un ministère de miséricorde varié envers les saints et les étrangers au nom de l'Église. À cette fin, ils exercent dans la communion de l'Église une intendance reconnue de bons soins et de dons prodigués à ceux dans le besoin ou dans la détresse. Ce service est distinct de celui du gouvernement dans l'Église.
- 9-2. Ceux qui sont choisis à cet office doivent preuve de grande foi, de vie exemplaire, de réputation honnête, d'amour fraternel, de sympathie chaleureuse et de bon jugement.
- 9-3. Afin de faciliter l'exécution des responsabilités de leur office, les diacres de chaque Église particulière formeront un comité des diacres. Le comité choisira ses officiers parmi ses membres.
- 9-4. Le comité supervisera le ministère de miséricorde dans l'Église et recueillera et distribuera l'argent destiné à venir en aide à ceux dans le besoin. D'autres formes de service pour l'Église peuvent également être confiées aux diacres.
- 9-5. Dans l'exercice de leurs fonctions, les diacres seront sous la supervision et l'autorité du conseil des anciens. En conséquence, le comité tiendra le procès-verbal de ses réunions et de tous les fonds reçus et distribués, et soumettra ses procès-verbaux au conseil des anciens à tous les trois mois et à d'autres moments à la demande du conseil des anciens. Si cela semble être dans le meilleur intérêt de l'Église, le conseil des anciens peut demander au comité des diacres de reconsidérer toute action ou peut en renverser la décision si nécessaire.
- 9-6. Il est souhaitable que le conseil des anciens et le comité des diacres se rencontrent ensemble à intervalles réguliers afin de s'entretenir de sujets portant sur des responsabilités communes.
- 9-7. Dans une Église qui n'a pas de diacres, les responsabilités de l'office incombent aux anciens.

## **Presbyterian Church in America (PCA)**

- 9-1. L'office de diacre est présenté dans les Écritures comme étant ordinaire et perpétuel dans l'Église. Il s'agit d'un ministère de sympathie et de service, à l'exemple du Seigneur Jésus; il manifeste également la communion des saints, surtout lorsqu'ils s'entraident les uns les autres quand ils sont dans le besoin.
- 9-2. Les diacres ont la responsabilité de servir ceux qui sont dans le besoin, les malades, les personnes seules et tous ceux qui peuvent être dans l'affliction. Ils ont également la responsabilité de développer la grâce de la libéralité chez les membres de l'Église, de concevoir des méthodes efficaces de recueillir les dons des membres et de distribuer ces dons parmi ceux qui en ont besoin. Ils s'occuperont de la propriété de l'Église, aussi bien réelle que personnelle et ils s'occuperont d'entretenir le bâtiment de l'Église et d'autres immeubles appartenant à l'Église. Pour des questions touchant de façon importante la propriété de l'Église, ils ne peuvent pas prendre de décision finale sans l'approbation du conseil des anciens et le consentement de l'Église. Dans l'exercice de leurs fonctions, les diacres sont sous la supervision et l'autorité du conseil des anciens. Lorsqu'il est impossible pour une Église d'avoir des diacres, les responsabilités de leur office incombent aux anciens.
- 9-3. Pour exercer l'office de diacre qui est de nature spirituelle, on choisira des hommes spirituels, de réputation honnête, menant une vie exemplaire, faisant preuve d'esprit fraternel, de compassion et de bon jugement.
- 9-4. Les diacres d'une Église locale formeront un comité où le pasteur agira à titre de membre consultatif. Le comité élira un président et un secrétaire ainsi qu'un trésorier à qui seront confiés les fonds pour les dépenses courantes de l'Église. Ils se réuniront au moins une fois par trimestre et lorsque demandé par le conseil des anciens. Le comité de chaque Église déterminera le nombre requis pour le quorum. Le comité tiendra le procès-verbal de ses réunions et de tous les fonds distribués et soumettra ses procès-verbaux au conseil des anciens de façon régulière et à la demande du conseil. Il est souhaitable que le conseil des anciens et le comité des diacres se réunissent ensemble une fois par trimestre pour s'entretenir de sujets d'intérêts communs.
- 9-5. Les diacres peuvent à juste titre être nommés par des synodes afin de servir sur des comités, en particulier en tant que trésoriers. Il convient également qu'ils soient nommés administrateurs de fonds gérés par ces synodes. Il peut également être utile que les synodes de l'Église invitent à leurs réunions des diacres sages et consacrés lorsqu'ils établissent des plans pour les finances de l'Église.
- 9-6. Il peut être très utile que les diacres tiennent des conférences de temps à autre pour discuter des sujets se rapportant au travail qui leur est confié. De telles conférences peuvent attirer la participation des représentants d'Églises venant de régions plus ou moins étendues. Toute action prise par ces conférences ne seront que de nature consultative.
- 9-7. Il est souvent indiqué que le conseil des anciens choisisse et nomme des hommes et des femmes de foi de l'Église pour aider les diacres à prendre soin des malades, des veuves, des orphelins, des prisonniers et d'autres qui peuvent être dans l'affliction ou dans le besoin.

## LE MINISTÈRE DES DIACRES - PRINCIPES BIBLIQUES

1. **Deux motivations à prendre soin des pauvres**
  - a. Le Seigneur qui a libéré son peuple pour être son bien le plus précieux voulait qu'Israël demeure dans la joie de sa délivrance, libre de tout manque et oppression, que ce soit d'ordre financier ou autre.
  - b. Chacun devait être capable d'accomplir son office et son appel. La pauvreté ne devrait pas empêcher cela dans le peuple de l'Alliance.
2. **Qui sont les pauvres et les nécessiteux?**

Les pauvres et les nécessiteux sont tous ceux qui, dû à des besoins particuliers, ne peuvent pas avoir part à la joie de l'Alliance et ne peuvent pas accomplir leur tâche et leur responsabilité dans le peuple de l'Alliance. Il nous faut donc éviter de voir les besoins des pauvres dans un sens trop restreint (ex.: seulement financier). Tous les différents besoins des "pauvres et nécessiteux" doivent être pris en charge par le peuple de l'Alliance dans son ensemble.
3. **Le Seigneur prévient la pauvreté extrême**

Le Seigneur n'a jamais attendu que des besoins extrêmes apparaissent avant d'agir. La législation détaillée donnée à Israël montre de toutes sortes de façons qu'il fallait constamment se rappeler des pauvres et nécessiteux et prendre soin d'eux. C'était aussi bien une responsabilité individuelle (Lév. 23:22; Prov. 14:21; 19:17) qu'une responsabilité collective confiée à l'ensemble du peuple de Dieu (Deut. 15:7-8; 26:1-13). Les besoins et privations extrêmes qui sont apparus viennent de la désobéissance à la loi de Dieu.
4. **L'homme est gérant de ses biens matériels**

Le 8e commandement fonde le droit à la propriété privée. L'homme ne doit cependant jamais devenir l'esclave de ses biens matériels, mais il doit rester vraiment libre, comme étant lui-même le bien de Dieu. Il doit employer ses biens matériels pour le bien-être et la liberté des enfants de Dieu. La richesse et les biens du peuple de l'Alliance lui ont été confiés pour le bien de tous. La terre et tout ce qu'elle contient appartient ultimement au Seigneur devant qui nous devons rendre compte.
5. **Les voisins du peuple de l'Alliance**

Le Seigneur a aussi prévu que les voisins d'Israël qui ne sont pas dans l'Alliance aient part à plusieurs bienfaits matériels et non-matériels de l'Alliance.
6. **Le ministère de la miséricorde est un service d'amour (diakonia)**

Jésus nous a donné un exemple en lavant les pieds de ses disciples (Jn 13:14ss). Son amour nous motivera à servir son peuple, pour que la joie de sa rédemption soit préservée dans l'Église par la distribution de ses richesses et le réconfort que nous procure son salut, pour la gloire de Dieu (Ac. 11:29-30; 2 Cor. 8-9).
7. **Attention aux dangers du matérialisme et de l'égoïsme!**

Le Seigneur, voulant préserver notre liberté acquise par son salut, nous avertit de nous éloigner du terrible esclavage du matérialisme et de l'égoïsme (Luc 18:22-25; 12:13-21). Il nous dit que tous les besoins du peuple de l'Alliance doivent être satisfaits (2 Cor. 8:15). Cela ne signifie pas que tous doivent posséder le même montant d'argent, mais qu'on doit retrouver une égalité dans la satisfaction de tous les besoins (voir Ex. 16:17-18; 2 Cor. 8:15; Ac. 2:45; 4:34). Nous devons donc veiller à ce que tous aient selon leurs besoins et que tous puissent pleinement fonctionner selon leurs responsabilités, de sorte que tous aient pleinement part à la joie du Seigneur! Personne dans la communion des saints ne doit ou ne peut profiter de la liberté et de la joie du Seigneur de façon individuelle et égoïste. Le Seigneur invite aussi le pauvre, le nécessiteux et l'orphelin aux célébrations des fêtes (Deut. 16; 24).
8. **Plus que des besoins financiers**

Le service d'amour et de miséricorde ne se limite pas à prendre soin financièrement des pauvres, il cherche aussi à les soulager d'autres formes d'oppression et d'affliction, pour que les gens dans le besoin puissent prendre leur place et jouer leur rôle dans la communauté de l'Alliance et qu'ils puissent se réjouir aussi pleinement que possible de la joie et du salut du Seigneur. Matt. 25:31-46 parle des besoins de ceux qui ont faim et de ceux qui ont soif, de ceux qui sont nus, étrangers et emprisonnés. Jac. 1:27 parle de la nécessité de visiter "les orphelins et les veuves dans leurs afflictions" et de servir de manière désintéressée partout où c'est possible (Jean 12:8; Jean 13:14). Dans leur service, les diacres doivent également porter attention à ces besoins. Jésus a dit: "Dans la

mesure où vous avez fait cela à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (Matt. 25:40). Oui, car ils sont son bien le plus précieux, libérés de l'esclavage du péché et du diable; par conséquent, ils ne doivent pas être abandonnés à la souffrance d'un autre esclavage, comme la solitude ou l'abandon, mais ils doivent avoir part à la joie de leur Seigneur et prendre leur place dans la communion des saints.

9. **La responsabilité première de la famille immédiate**

La Bible nous enseigne que la famille immédiate a la responsabilité première d'exercer ce service d'amour (Lév. 25:25; 1 Tim. 5). Les enfants doivent aider leurs parents et leurs grands-parents autant que possible. L'Église ne doit pas être indûment surchargée (1 Tim. 5:16). En fait, les diacres devraient décentraliser les affaires diaconales autant que possible. Car ils se doivent d'activer et de perfectionner l'Église "pour l'oeuvre du service (diakonia) et de l'édification du corps du Christ" (Éph. 4:12).

10. **Nos responsabilités envers ceux en dehors de l'Église**

Selon la Bible, nous avons également des responsabilités envers "ceux du dehors". Gal. 6:10: "Pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi." (voir aussi Luc 14:13-14; 1 Thess. 5:15b; 2 Pi. 1:7). Les diacres devraient donc également considérer un soutien à des aides à la mission, à des oeuvres chrétiennes de secours ou à des besoins locaux.

11. **L'aide diaconale à ceux dans le besoin est un acte d'adoration et de service rendu au Seigneur**

Lorsque nous venons en aide aux croyants les plus démunis (les plus petits des frères de Jésus qui ont faim ou soif, qui sont étrangers, nus, malades ou en prison), c'est à Jésus lui-même que nous rendons ce service (Matt. 25:37-40). C'est le premier jour de la semaine que les chrétiens apportaient leurs offrandes destinées à l'aide aux chrétiens pauvres de Jérusalem. L'offrande était présentée le jour du Seigneur dans le contexte où l'on adorait Dieu ensemble.

12. **Les responsabilités des diacres**

Les diacres ne s'occupent pas seulement d'argent et de ceux qui ont des besoins financiers, mais aussi des malades, des personnes seules, etc. Les diacres doivent veiller à ce que ces besoins dans l'Église soient répondus. Ils ont aussi la responsabilité de stimuler l'Église dans son service d'amour pour que la joie des enfants de Dieu dans la communion des saints devienne une réalité quotidienne. Comment accomplir ces responsabilités? En faisant des visites régulières à tous les membres de l'Église.

(Source: C. Van Dam, "The Diaconal Task", *Diakonia*, Vol. 2, No. 2, p. 30-36.)

## LE MINISTÈRE DES DIACRES

### 1. Les premiers diacres dans l'Église

Les apôtres, guidés par l'Esprit Saint, ont considéré que le travail et le rôle des diacres faisaient partie de la direction de toute Église locale. Des diacres ont été nommés et ordonnés comme officiers pour faciliter, diriger et développer la communion des saints. Le début du diaconat a constitué une étape importante dans le développement de l'Église ancienne (Ac. 6:7).

### 2. Les qualifications requises

La nature, les qualifications, l'importance et la dignité de l'office de diacre peuvent être déduites des huit caractéristiques mentionnées en 1 Tim. 3:8-12. Un diacre doit être:

- a. Sérieux et respectable.
- b. Éloigné de la duplicité (ne pas dire une chose à l'un et une autre chose à l'autre).
- c. Ne pas faire excès de vin (la boisson n'influence pas sa vie).
- d. Ne pas être avide de gain (libre par rapport à l'amour de l'argent).
- e. Conserver le mystère de la foi dans une conscience pure (connaître et suivre la pure doctrine du salut).
- f. Être mis à l'épreuve et être trouvé sans reproche.
- g. Être mari d'une seule femme.
- h. Bien diriger ses enfants et sa maison.

### 3. Des serviteurs

Le mot diacre veut dire "quelqu'un qui sert". Notre Seigneur a voulu des diacres pour que, par leur ministère, l'amour et la miséricorde qu'il a démontré à son peuple soit manifeste. Le ministère de la miséricorde ne se limite pas au service matériel, c'est aussi un service spirituel.

### 4. Les devoirs des diacres

Les devoirs spécifiques de l'office de diacre sont de veiller au bon progrès du service de charité dans l'Église locale; de s'informer des besoins et difficultés existants et d'exhorter les membres du corps du Christ à démontrer de la miséricorde; de recueillir et gérer les offrandes et de les distribuer au nom du Christ selon les besoins. Ils encourageront et reconforteront avec la Parole de Dieu ceux qui reçoivent les dons de l'amour du Christ, et ils feront en parole et en action la promotion de l'unité et de la communion du Saint-Esprit à laquelle l'Église a part à la table du Seigneur. Les diacres ont la tâche de s'assurer que personne dans l'Église locale ne souffre de maladie, de solitude ou de pauvreté sans être reconforté.

### 5. Les membres de l'Église ont besoin d'être visités régulièrement

- a. Pour prendre connaissance des besoins existants (financiers, spirituels, physiques). Les diacres doivent s'assurer que les personnes seules, malades ou pauvres reçoivent le réconfort qu'ils ont en Jésus-Christ.
- b. Pour encourager les membres de l'Église locale à employer leurs talents et leurs dons pour le bien des autres membres. Comme diacres, vous n'avez pas besoin de faire toutes les visites, mais vous devriez encourager les membres de l'Église à prendre soin de ceux qui ont des besoins particuliers.

### 6. Les visites à deux

Les visites des diacres devraient se faire à deux, comme les visites des anciens. Si un diacre n'est pas disponible, un ancien ou le pasteur devrait alors vous accompagner. Les gens devraient savoir que vous venez faire une visite officielle. Lisez la Bible et priez quand vous faites une visite. Le service de la miséricorde ne sera efficace que s'il est fondé sur la Parole de Dieu.

### 7. L'étendue de l'office de diacre

On désigne souvent le travail des diacres comme étant un "ministère de miséricorde". L'Église démontre ainsi que la nature du ministère des diacres est rattachée à l'Alliance de Dieu et que leur travail s'exerce à l'intérieur du peuple de l'Alliance. L'Alliance constitue le contexte dans lequel ce service se développe et prospère. À la table du Seigneur, l'Église locale célèbre le salut et la liberté que nous avons en Jésus-Christ et la communion que nous avons avec Dieu et les uns avec les autres. Les diacres ont la tâche d'encourager cette unité. Le ministère des diacres est donc essentiellement local, exercé au milieu de l'Église locale, et non pas global, comme un secours mondial ou une aide envers l'humanité.

(Source: P.G. Feenstra, *Training for Service*.)

# POURQUOI DONNER À L'ÉGLISE ET PAR L'ÉGLISE?

## LA PLACE DES DIACRES

Les diacres sont les yeux qui voient, les oreilles qui entendent et les mains serviables de l'Église qui est appelée à être une véritable manifestation du corps du Christ dans le monde. Pourquoi donner à l'Église et par l'Église? Pour montrer et pour savoir que nous sommes membres d'un corps, et qu'un corps sans mains ou des mains sans cadeaux à donner, n'est pas ce à quoi le corps du Seigneur est appelé à être. Dans l'ambiance individualiste actuelle, le rôle des diacres a grandement besoin d'être remis en valeur.

### 1. Perspective théologique

a. L'office des diacres dans le Nouveau Testament remplace l'office des Lévites dans l'Ancien Testament (service de l'offrande "sacrificielle").

Les exigences divines requises pour être diacre sont spécifiées dans 1 Tim. 3:8-13.

b. Les diacres remplacent le soi-disant "communisme chrétien" de l'Église naissante. Au début, les premiers chrétiens "mettaient en commun tout ce qu'ils avaient" en vue de répondre aux besoins spécifiques du moment (présence à Jérusalem de nombreux Juifs de la Diaspora convertis; Ac. 2:44; 4:32), sans toutefois enlever le droit à la propriété privée (Ac. 5:4). Le diaconat structuré est par la suite vite devenu le modèle normatif du Nouveau Testament pour l'Église (à la suite de tensions entre Juifs de la Diaspora et Juifs du pays; Ac. 6:1-7). Ce sont les diacres, non pas une égalité communiste imposée ni le "partage spontané", qui répondent aux besoins à l'intérieur et à l'extérieur du corps de l'Église. L'Église répond aux disparités des biens matériels et des talents au moyen d'une "diakonia" systématique exercée par l'office des diacres.

c. Le diaconat est le substitut réformé aux ordres religieux catholiques romains. Par les diacres et par la mise en oeuvre des divers talents dans l'Église, les membres de l'Église partagent leurs dons, leurs talents et leurs biens avec les gens dans le besoin. C'est l'Église locale qui gère ce service.

d. Donner par le biais des diacres permettra d'éviter toute gloire personnelle (Matt. 6:2-4). Par les diacres, les dons les plus importants se fondent avec les dons les plus minimes. Dieu seul connaît les dons de chacun, cela est suffisant.

e. N'est-il pas possible qu'au jour du jugement, ceux qui seront surpris de l'étendue de leurs services envers les gens dans le besoin (Matt. 25:37-39), aient accomplis ce service par les diacres? Une belle surprise attend ceux qui rendent service par l'Église et ses diacres.

### 2. Perspective de témoignage

a. Le service diaconal et les bonnes oeuvres sont une forme privilégiée du témoignage chrétien prescrit par le Seigneur (Matt. 5:16; Phil. 2:15; 1 Pi. 2:12).

b. Le service diaconal place l'Église sur une haute colline afin que la lumière du Christ qui y habite rayonne au loin et que Dieu soit glorifié.

c. Le service diaconal rend un témoignage évangélique au monde en manifestant les fruits de la foi (Matt. 7:17). Les actions du corps attestent que l'Église a entendu et compris le commandement du Seigneur.

d. Le service diaconal rend témoignage à l'Église du fait qu'elle a entendu et compris le commandement du Seigneur et qu'elle demeure dans son amour (Jean 15:10). Une Église qui s'unit pour servir au moyen de ses diacres grandira dans une plus grande unité.

e. Les bonnes oeuvres diaconales rendent témoignage à l'Église et à la société qu'il existe dans cette Église une forme d'unité unique et tout à fait spéciale, celle du corps dont les mains sont affairées à exercer l'office que Dieu a instituée spécialement à cette fin.

f. Le témoignage des actions du corps est étroitement lié au témoignage de la Parole prêchée. Même si la proclamation de la Parole a la priorité, nulle part la Bible ne suggère que l'un peut être remplacé par l'autre. Selon la Parole de Dieu, le service est au coeur du christianisme. L'action faite par et pour le corps, par les diacres et par les individus, rend témoignage au fait que la Parole a été entendue et crue. Les deux formes du témoignage parlent au monde en faveur du Seigneur.

### 3. Perspective pratique

a. Les diacres pourront donner l'assurance à l'Église qu'une approche systématique et bien organisée est mise en oeuvre afin que les besoins matériels et financiers nécessaires à son existence et à son fonctionnement soient bien répondus.

b. Un diaconat actif pourra donner l'assurance à l'Église que les besoins matériels et financiers de chaque membre — même lorsqu'ils sont inconnus de la plupart des autres dans l'Église — sont systématiquement découverts et comblés.

1. Sans cela, des besoins très réels pourraient être négligés, en particulier ceux qui sont cachés derrière une façade du genre "oui, tout va bien".

2. Les diacres mettent ensemble les ressources disponibles, en argent et en talent, que les membres individuels du corps ne pourraient pas toujours fournir ou focaliser.

3. Les diacres se souviennent des services de routine, qui reviennent par exemple à chaque semaine, et que les membres individuels pourraient négliger.

4. Lorsqu'on sait qu'il y a une présence active des diacres dans l'Église qui aident des gens dans le besoin, cela permet de soulager la conscience des membres individuels qui, autrement, devraient reconnaître que, par eux-mêmes, bien des besoins ne seraient pas comblés et passeraient même inaperçus.

5. Chaque membre sait que sa propre contribution, si petite soit-elle, devient une partie d'un programme de "diakonia". Chacun participe donc au service de tous ceux qui en ont besoin. Par ses diacres, l'Église agit donc comme un corps.

c. Dans ses prédications, le pasteur peut difficilement faire peser sur la conscience des individus ce que l'Église en tant que corps néglige d'accomplir — dans ce cas-ci, l'aide aux gens dans le besoin. Les services diaconaux ne remplacent pas entièrement la "diakonia" individuelle. Ils donnent l'exemple et ils encouragent tous les membres à mettre leurs talents et leurs habiletés au bénéfice de ceux qui en ont besoin.

d. Le diaconat de l'Église n'implique pratiquement pas de dépenses ou de frais généraux. Ni les diacres ni les membres n'acceptent de salaire pour leurs services (du moins de ce côté-ci de la tombe!). Les locaux de l'Église fournissent plusieurs facilités. La pleine valeur de chaque don peut alors se rendre au destinataire. On ne peut pas toujours en dire autant des oeuvres de charité indépendantes de l'Église, aussi bien intentionnées soient-elles, ni bien sûr des services pris en charge par l'État. Le don en argent, le don en nature ou la focalisation des talents et des habiletés, par le biais des diacres est une charité gérée avec soin.

(Source: G. Berghoef et L. De Koster, *The Deacons Handbook. A Manual of Stewardship*. Christian's Library Press, Grand Rapids, Michigan, 1980, 269 p.

# LES QUALITÉS REQUISES POUR ÊTRE DIACRE

1 TIMOTHÉE 3:8-10,12-13

## 1. **Respectable**

- a. Chaque diacre doit être un homme droit et intègre devant Dieu et devant les hommes, de sorte qu'il soit digne de respect, d'honneur, d'admiration, d'amour et d'affection parmi le peuple de Dieu. C'était l'une des qualités requises aux sept hommes choisis pour aider les apôtres en Ac. 6:3.
- b. Tout homme dont les manières, la conduite, les pensées ou l'attitude ne sont pas honorables, dignes de respect et d'admiration ne possède pas cette qualité requise et ne devrait pas être diacre.
- c. Un homme qui exerce l'office de diacre et dont la vie et la réputation sont entachées par le péché devrait être relevé de son office.
- d. L'Église devrait respecter et honorer les diacres qui servent parmi eux.

## 2. **Éloigné de la duplicité**

- a. Chaque diacre doit dire la vérité de façon conséquente et doit être un homme qui tient parole. Le même commandement de Dieu exige de tout chrétien qu'il dise la vérité avec sincérité.
- b. La duplicité et la parole délibérément trompeuse disqualifie un homme de l'office de diacre dans l'Église.
- c. Il est très important que la parole d'un diacre soit digne de confiance, vraie et sans tromperie, car il s'occupe de l'argent et des biens de l'Église. Un diacre qui n'a pas cette aptitude peut facilement voler l'Église.
- d. Un diacre ne devrait pas parler de façon aimable aux pauvres et nécessiteux, puis ensuite dire du mal d'eux aux autres.

## 3. **Pas adonné au vin**

- a. Le vin est une bonne chose donnée par Dieu, mais doit être utilisé correctement pour la gloire de Dieu.
- b. Un diacre ne doit pas être adonné au vin. Il ne doit pas consommer de vin de façon immodérée, ni en être esclave, ni consommer quelque aliment ou boisson qui nuise à son jugement. La dépendance au vin disqualifie un homme de cet office. Un homme qui s'enivre ne peut pas non plus exercer l'office de diacre dans l'Église.
- c. Non seulement l'excès d'alcool ne convient pas à un officier de l'Église, en plus ces excès mènent souvent à des conséquences pires, comme des querelles, des attitudes stupides, l'impureté, etc. Selon Éph. 5:18, aucun croyant, encore moins un diacre, ne devrait s'enivrer. Le peuple de Dieu devrait plutôt être rempli de l'Esprit Saint, d'autant plus les diacres (Ac. 6:3).

## 4. **Pas avide de gains honteux**

- a. Posséder et gagner de l'argent est une bénédiction de l'Alliance venant du Seigneur. Ce n'est pas mauvais en soi. Ce n'est pas quelque chose que les croyants devraient éviter, comme la théologie catholique romaine et l'ascétisme le prétendent.
- b. Cette qualité interdit au diacre d'acquérir de l'argent ou des biens matériels dans un mauvais but ou de façon malhonnête. Un homme ne devrait pas devenir diacre dans le but d'avoir de l'argent ou pour quelque autre avantage matériel.
- c. Un homme qui recherche d'abord le pouvoir, le contrôle, l'autorité, l'honneur, le prestige, le respect, les flatteries plutôt que la gloire de Dieu et l'édification de l'Église ne peut pas non plus exercer l'office de diacre.
- d. Un homme qui cherche à parvenir à ses fins sans scrupule aime aussi le gain honteux et ne peut donc pas devenir diacre.

## 5. **Qui conserve le mystère de la foi dans une conscience pure**

- a. Les diacres, comme les anciens, devraient être bien instruits dans la doctrine et la pratique réformée. Les diacres devraient bien connaître les Écritures et vivre selon les Écritures, être capables d'utiliser correctement les Écritures dans toutes sortes de situations quotidiennes.
- b. Les diacres doivent être de véritables chrétiens bien fondés dans la doctrine et menant une vie obéissante et fidèle. Ils doivent être consacrés à la foi réformée, à tout ce que Dieu nous a révélé dans sa Parole. Ils doivent tenir fermement à la foi de nos pères sans réserve.

- c. Même si les diacres n'exercent pas un office d'enseignement dans l'Église, le Christ ne veut dans son Église aucun pasteur, ancien ou diacre inexpérimenté dans la foi chrétienne.
- d. Il est important qu'un diacre soit expérimenté dans la foi chrétienne (voir Hébr. 5:2-14), car il aura souvent à donner des conseils et à reconforter d'autres personnes. Cela fait partie du travail du diacre au service du peuple de Dieu. Les conseils et encouragements qu'il prodigue doivent être bibliques, fondés sur une doctrine solide, exacts et pleins de sagesse pratique. Cela n'est possible que par l'étude fidèle et l'utilisation correcte de la Parole de Dieu.

## 6. **Qu'on les mette d'abord à l'épreuve**

- a. Les diacres comme les anciens devraient être mis à l'épreuve ou évalués avant d'entrer en fonction dans l'Église.
- b. Cette évaluation ou cette mise à l'épreuve peut être faite de différentes façons, mais devrait être davantage qu'un simple examen sommaire. Un homme devrait faire la preuve, pendant une période de temps suffisante, qu'il est sans reproche et qu'il possède les dons et les compétences de servir dans un office particulier dans l'Église.
- c. Nous ne devrions pas considérer l'office de diacre comme étant un premier échelon dans l'Église. Un diacre n'est pas un "ancien junior". Il n'est pas correct de nommer un homme à l'office de diacre dans le but de le mettre à l'épreuve pour savoir s'il peut continuer à servir comme diacre ou s'il peut gravir l'échelon d'ancien dans l'Église. L'office de diacre n'est pas un banc d'essai. Cette qualité requise signifie qu'un homme doit être mis à l'épreuve avant de devenir diacre.
- d. Seuls des hommes menant une bonne vie chrétienne et de bonne réputation, dirigés par la Parole et l'Esprit du Christ et possédant les dons requis à un office particulier dans l'Église, devraient être choisis comme diacres et anciens. Avant de nommer un homme à un office particulier, l'Église devrait évaluer le caractère et les dons de cet homme et s'assurer qu'il possède les qualités requises et qu'il est digne d'un tel office.
- e. Un nouveau chrétien ou un chrétien immature ne devrait pas être nommé à l'office de diacre.

## 7. **Sans reproche**

- a. Lorsque l'Église considère la candidature d'un homme à l'office de diacre, l'homme doit démontrer sur une certaine période de temps qu'il est sans reproche afin de faire preuve qu'il possède les qualifications requises à l'exercice de ce ministère. L'homme doit montrer qu'il est parvenu à maturité, intègre devant Dieu et les hommes et donc irréprochable.
- b. Si un homme est sans reproche, il peut alors devenir diacre. Autrement, il échoue la mise à l'épreuve.
- c. Seul un homme possédant cette maturité, cette réputation et cette intégrité est digne de cet appel et pourra servir le peuple de Dieu fidèlement dans son ministère et glorifier Dieu dans son travail (voir Ac. 6:3-5).
- d. Tout homme dont la réputation est entachée ou qui ne mène pas une bonne vie chrétienne ne possède pas cette qualité requise et ne devrait pas être diacre.
- e. Un diacre dont le caractère et la réputation ne sont pas sans reproches ou dont l'autorité est discréditée par des péchés qui réapparaissent régulièrement dans sa vie devrait être relevé de son office.

## 8. **Mari d'une seule femme**

- a. Il est important de savoir ce que la loi de Dieu interdit et permet au sujet du divorce et du remariage. Dans certains cas, cela permettra de déterminer si un homme n'a qu'une seule femme et s'il possède les qualités requises à l'office de diacre.
- b. Il est normal qu'un homme se marie et qu'il acquiert de l'expérience à servir sa propre maison pour qu'il sache comment servir le peuple de Dieu. La femme d'un diacre devrait également être une aide importante envers son mari dans le service à rendre au peuple de Dieu dans ses besoins. Même les enfants du diacre peuvent l'aider considérablement dans cette tâche importante.
- c. Des hommes qui sont infidèles, qui divorcent illégalement, qui se remarient illégalement ou qui ne prennent pas bien soin de leur femme ne devraient pas devenir ou demeurer diacres.
- d. Les femmes sont exclues de l'office de diacre.
- e. Il n'est pas normal ni recommandé que des diacres restent célibataires. Le mariage est saint et institué par Dieu. Les officiers de l'Église, incluant les diacres, devraient être des gens mariés vivant dans la sainteté et l'obéissance à Dieu comme exemples pour tout le troupeau. Leur expérience à titre de chef de leur famille sera utile pour servir l'Église dans ses besoins et pour édifier les familles de l'Église de telle manière à ce qu'elles rendent gloire à Dieu.

## 9. Capable de diriger ses enfants et sa propre maison

- a. Une partie du travail de diacre est de prendre soin de l'Église de Dieu. Avant qu'un homme soit digne de confiance pour prendre soin de l'Église de Dieu, il doit bien diriger sa propre maison, incluant lui-même, sa famille, ses affaires quotidiennes et tout ce qui est sous son autorité.
- c. Si un homme ne se dirige pas bien, si ses enfants sous son autorité sont infidèles, désobéissants ou mènent une vie dissolue, si sa femme est rebelle ou sa maison est désordonnée, il n'est pas apte à diriger l'Église de Dieu et à servir à l'office de diacre. La manière dont un homme dirige bien sa maison est importante.
- d. Paul demande qu'un diacre ne soit pas sans expérience dans la vie ordinaire des hommes. Contrairement à l'idéal catholique romain, un homme qui a de l'expérience dans la vie ordinaire et qui a l'habitude de prendre des responsabilités que les relations humaines imposent est bien mieux formé et préparé pour diriger l'Église qu'un homme qui mène une vie d'ermite.
- e. Cette qualité réfute également l'idée selon laquelle 1 Timothée 3:8-13 se rapporterait à des domestiques dans une maison plutôt qu'à des diacres dans l'Église. Des domestiques ne dirigent pas leur maison.

## 10. Un rang honorable et une grande assurance

- a. Le verset 13 mentionne deux bienfaits pour ceux qui exercent bien le ministère de diacre. Tout d'abord, ils s'acquièrent un rang honorable, c'est-à-dire l'honneur, l'estime, le respect et les éloges de la part de l'Église. Ensuite, ils s'acquièrent une grande assurance dans la foi en Jésus-Christ.
- b. Ce verset n'encourage pas l'ancienne pratique de choisir des anciens parmi les diacres afin d'être promu à un rang supérieur. Un diacre peut être choisi pour devenir ancien, mais il peut arriver qu'un homme qui n'est pas diacre soit plus qualifié qu'un diacre pour devenir ancien.
- c. Le ministère de diacre n'est pas une tâche inférieure, mais un ministère très honorable. L'Église devrait porter grande attention de choisir comme diacres des hommes ayant les qualifications requises. Les diacres devraient s'efforcer de bien servir dans l'exercice de leur ministère. L'Église devrait tenir en haute estime et respecter les diacres qui servent bien, tout comme l'Église accorde un double honneur aux anciens qui dirigent bien.

(Source: *Diakonia*, Vol. 11, No. 2, p. 51-57 et No. 3, ou *Ordained Servant*, Vol. 6, No. 1, p. , No. 2, p. , No. 3, p. 49-54).

# LES DIACRES DE L'ÉGLISE D'OWEN SOUND

## GUIDE ET PROCÉDURES

### 1. **But**

Le but de ce guide est de s'assurer de la continuité dans le travail des diacres. La continuité est nécessaire, pour que les situations traitées ne soient pas touchées quand il y a un changement de diacres.

### 2. **Le ministère de miséricorde** (d'après la liturgie pour l'ordination des diacres des CanRC)

A propos du ministère de miséricorde confié aux diacres, le Seigneur a bien fait comprendre à son peuple d'Israël l'obligation d'exercer la miséricorde envers les nécessiteux. Dieu a maintes fois commandé que l'étranger, l'orphelin et la veuve aient suffisamment de quoi manger chez eux. Dans l'ancienne dispensation, l'amour paternel de Dieu protégeait et prenait soin des nécessiteux et des souffrants. Ses ordonnances enseignaient au peuple de l'Alliance à imiter cet amour comme enfants bien-aimés. (Deut. 14:28-29; 16:11,14; 24:19-21; 26:12-13; 27:19).

Le Seigneur Jésus-Christ, qui nous a montré le Père, est venu dans le monde pour servir. Dans sa miséricorde, il a nourri l'affamé, guéri le malade et démontré de la compassion envers l'affligé. Il nous a ainsi donné un exemple, pour que son Église fasse de même. Le ministère de miséricorde confié aux diacres vient donc de cet amour de notre Sauveur. (Jn 14:9; Mc 10:45; Matt. 4:23-24; Jn 13:15).

La première Église chrétienne, suivant l'exemple de son Seigneur, a veillé à ce que personne en son sein ne souffre dans le besoin. L'on contribuait à chacun selon ses besoins. (Ac. 2:46).

Aujourd'hui encore le Seigneur nous appelle à exercer l'hospitalité, la générosité et la miséricorde, pour que les faibles et les nécessiteux puissent avoir abondamment part à la joie du peuple de Dieu. Personne dans l'Église du Christ ne doit souffrir de maladie, de solitude ou de pauvreté sans être réconforté. (Matt. 25:31-46; Rom. 12:13; Hébr. 13:2,16; 1 Pi. 4:9).

Par égard pour ce service d'amour, Jésus-Christ a donné des diacres à son Église (Phil. 1:1). Quand les apôtres ont vu qu'ils devraient abandonner la prédication de la Parole de Dieu s'il fallait qu'ils se consacrent eux-mêmes au soutien quotidien des nécessiteux, ils ont confié ce travail à sept frères choisis par l'Église (Ac. 6:1-7). Les diacres ont donc la responsabilité de veiller au bon progrès de ce service de charité dans l'Église locale. Ils devront s'informer des besoins et difficultés existants, et exhorter les membres du corps du Christ à démontrer de la miséricorde. Ils devront recueillir et gérer les offrandes et les distribuer au nom du Christ selon les besoins. Ils sont appelés à encourager et réconforter avec la Parole de Dieu ceux qui reçoivent les dons de l'amour du Christ. Ils feront en parole et en action la promotion de l'unité et de la communion du Saint-Esprit à laquelle l'Église a part à la table du Seigneur. (Gal. 6:10; 1 Thess. 3:12).

De cette manière, les enfants de Dieu grandiront dans l'amour les uns pour les autres et pour tous les hommes. (2 Pi. 1:7).

### 3. **Recueillir et distribuer les dons**

Les dons sont reçus lors des offrandes durant le culte d'adoration.

En cas de désastre majeur ou de famine qui excède les causes mensuelles régulières soutenues par les diacres, l'Église sera invitée à donner à cette cause au moyen d'une annonce dans le bulletin. On indiquera aussi à l'Église que l'on pourra donner pendant une période de temps de l'argent supplémentaire pour cette cause dans les offrandes diaconales régulières. Cet argent sera donc donné en plus de l'argent que l'on donne déjà. Le but est simplement de permettre aux membres qui le veulent de donner des montants supplémentaires pour cette cause.

Au moins deux personnes devront compter les offrandes. L'argent recueilli sera compté et vérifié par les deux personnes et le montant inscrit au bordereau sera également initialisé par les deux. Les offrandes seront déposées à la banque au moins une fois par mois.

Les dons seront distribués aux gens dans le besoin, incluant des causes chrétiennes valables, telles que déterminées par les diacres. Les diacres présenteront au conseil local, pour approbation annuelle, une liste des causes chrétiennes qu'ils ont l'intention de soutenir durant l'année. Lorsque les diacres estimeront que des causes autres que Canadian Reformed devraient être soutenues, celles-ci devront d'abord être approuvées par le conseil. Tous les chèques devront être signés par au moins deux diacres.

#### 4. **Les visites**

Une bonne communication entre les anciens et les diacres est importante pour que les visites soient faites de manière ordonnée. Les diacres devraient aviser les anciens des visites régulières prévues au calendrier pour éviter un conflit d'horaire. Quand des visites spéciales seront requises, l'ancien du secteur devra être avisé.

#### 5 **Les personnes dans le besoin**

Quand on saura qu'une famille ou une personne est dans le besoin, les diacres iront la visiter. La visite sera normalement faite par deux diacres et commencera par la lecture de la Bible et la prière. Toute décision d'accorder un soutien devra être prise lors d'une réunion où au moins deux diacres sont présents. Si un soutien est accordé sur une base régulière ou s'il est accordé deux fois en l'espace d'une assez courte période de temps, le budget de la famille ou de l'individu devra alors être regardé par les diacres pour déterminer combien d'argent est dépensé. Les familles ou les individus sont encouragés à garder en note les montants d'argent dépensés.

#### 6. **Les veuves et les orphelins**

Les diacres doivent s'assurer que les veuves et les orphelins sont visités par le conseil au moins à tous les trois mois. Quand la visite sera faite par les diacres, au moins deux diacres devront être présents et l'on commencera la rencontre par la lecture de la Bible et la prière. Des visites additionnelles sont encouragées et peuvent être faites par des diacres individuels si on le juge approprié. L'Église sera encouragée à visiter et prendre soin de ces personnes.

#### 7. **Les personnes seules**

Par personnes seules, nous entendons les divorcés ou les célibataires, les personnes âgées ou ceux qui vivent seuls. Les diacres devront s'assurer que les personnes seules sont visitées par le conseil au moins à tous les trois mois. Quand la visite sera faite par les diacres, au moins deux diacres devront être présents et l'on commencera la rencontre par la lecture de la Bible et la prière. Des visites additionnelles sont encouragées et peuvent être faites par des diacres individuels si on le juge approprié. L'Église sera encouragée à visiter et prendre soin de ces personnes. Lorsqu'on visitera des femmes seules, on devra user de discrétion et ne pas faire la visite seul.

#### 8. **Les personnes âgées et les personnes handicapées**

Si des membres vivent des circonstances particulières (maladie, handicap, etc.), ils devront être visités régulièrement, à une fréquence jugée appropriée. Si des membres sont confinés à la maison, ils devront être visités au moins une fois par mois. Des visites additionnelles sont encouragées. L'Église sera encouragée à visiter et prendre soin de ces personnes.

#### 9. **Les visites à tous les membres de l'Église**

Tous les membres de l'Église devront être visités par les diacres au moins une fois à tous les deux ans. Deux diacres devront être présents lors de ces visites qui débiteront par la lecture de la Bible et la prière. Les sujets de discussion pour ces visites devraient se rapporter aux différents principes de gérance chrétienne. On informera l'Église du sujet de discussion prévu. Voici quelques exemples de sujets possibles:

- a. La communion des saints.
- b. L'utilisation de nos dons et talents.
- c. La dîme et la préparation d'un budget.
- d. La gérance.
- e. Des besoins extérieurs à l'Église locale.

#### 10. **Les rapports à l'Église**

##### a. *Hebdomadaire*

Ce rapport inclura les causes qui sont soutenues par les diacres durant le mois courant.

b. *Mensuel*

Ce rapport inclura les revenus du mois et les montants donnés à une cause individuelle durant le mois. Il inclura aussi de l'information sur la cause soutenue, à moins que l'on fournisse déjà à l'Église de l'information régulière ailleurs dans le bulletin.

c. *Semestriel*

Ce rapport inclura le revenu total, le montant en banque et les montants donnés aux diverses causes. On ne fera pas rapport des dépenses pour ceux dans le besoin. Il a déjà été observé qu'il est déjà assez difficile pour les gens dans le besoin d'aller vers les diacres. Il est possible qu'une seule famille ou une seule personne reçoive un soutien, et si les dépenses pour les gens dans le besoin sont rapportés, cette famille ou cette personne risque de se sentir pointée du doigt.

Ce rapport inclura également un sujet touchant le travail diaconal dans le but d'éduquer et d'édifier l'Église dans son appel à travailler comme gérant au service de Jésus-Christ.

d. *Annuel*

Ce rapport inclura:

- Une vue d'ensemble du travail fait durant l'année.
- Une liste des causes soutenues et des montants accordés à ces causes.
- Le revenu total, les dépenses de l'année et le montant en banque.
- Une attention particulière portée aux éléments principaux.
- Une expression de reconnaissance pour les bénédictions données durant l'année écoulée.
- Une réflexion sur la façon dont les choses se sont passées durant l'année.

## 11. **La vérification comptable des livres des diacres**

Un ancien et un membre de l'Église (ou deux anciens) feront annuellement la vérification comptable des livres des diacres, avant l'assemblée générale de l'Église au printemps. Ils en feront rapport à la réunion du conseil.

(Source: Diacres de l'Église d'Owen Sound.)

## EXAMEN DES CANDIDATS AU MINISTÈRE DE DIACRES

Les candidats au ministère diaconal doivent répondre de façon satisfaisante devant le conseil des anciens aux questions touchant leur vie chrétienne et leurs qualités spirituelles, leur appel à ce ministère, leurs connaissances bibliques sur le diaconat et la miséricorde ainsi que l'exercice du ministère diaconal.

### **La vie chrétienne et les qualités spirituelles** (voir les qualités requises en 1 Tim. 3:8-13 et Ac. 6:3)

1. Quel témoignage vos proches et vos frères et soeurs dans l'Église rendent-ils de vous?
2. Donnez des exemples qui montrent que l'on peut faire confiance en votre parole.
3. Quel usage faites-vous de l'alcool? Êtes-vous libre par rapport à l'alcool ou à d'autres substances qui pourraient nuire à votre jugement?
4. Quelle place l'argent occupe-t-elle dans votre vie?
5. Désirez-vous améliorer votre situation financière? Si oui, de quelle façon?
6. Décrivez-nous comment le Seigneur vous a fait grandir dans la foi au cours des dernières années.
7. Que faites-vous pour continuer de progresser dans la foi et la connaissance de sa Parole?
8. Quels sont les principaux dons que le Seigneur vous a confiés et qui peuvent être utiles à l'Église?
9. Quels genres de service avez-vous déjà accomplis de manière utile et fructueuse dans l'Église?
10. Quelle est votre principale faiblesse de caractère? Quel genre de reproche pourrait-on vous faire?
11. Quels sont vos points forts et vos points faibles en tant que mari chrétien?
12. Quels sont vos points forts et vos points faibles en tant que père de famille?

### **L'appel au ministère diaconal** (voir les voeux d'ordination)

13. Avez-vous la conviction dans votre coeur que Dieu vous a appelé à ce ministère?
14. Expliquez-nous brièvement comment vous avez reçu cet appel.
15. Qu'est-ce qui vous motive à accepter ce ministère dans l'Église?
16. Quelle place la Parole de Dieu occupe-t-elle dans votre vie?
17. Acceptez-vous avec joie les doctrines réformées? Êtes-vous en désaccord avec certaines d'entre elles?
18. Pourquoi devrait-on s'attendre à ce que votre ministère soit béni par Dieu?
19. Qu'est-ce que votre épouse pense de cet appel?
20. Comment voyez-vous qu'elle peut vous aider dans ce ministère?
21. Parmi les voeux d'ordination, y en a-t-il que vous ne comprenez pas bien ou que vous ne semblez pas en mesure de prononcer?
22. Lequel de ces voeux vous donne le plus d'élan à entreprendre ce nouveau ministère?
23. Lequel de ces voeux représente un plus grand défi pour vous?

### **Le diaconat dans la Bible** (voir une liturgie d'ordination)

24. Que signifie le mot diacre? De quelles manières ce mot est-il utilisé dans le Nouveau Testament?
25. Indiquez quelques textes bibliques (AT et NT) qui ont un lien avec le ministère des diacres.
26. Pourquoi Dieu a-t-il donné des lois en faveur des pauvres, des veuves, des orphelins et des Lévites?
27. Donnez des exemples de service de miséricorde accomplis par Jésus qui vous motivent à servir.
28. Comment l'Église de Jérusalem exerçait-elle l'entraide après la Pentecôte?
29. Expliquez de quelle manière le ministère des diacres a été institué dans le Nouveau Testament.
30. Quels furent les impacts de la nomination des premiers diacres?
31. Prouvez par la Bible que Jésus a donné des diacres à son Église de manière permanente.
32. Expliquez pourquoi l'on dit que le ministère de miséricorde provient de l'amour de notre Sauveur.
33. Mentionnez quelques services de miséricorde que le Seigneur nous demande d'accomplir.
34. Quel rapport y a-t-il entre la célébration de la sainte Cène et le diaconat?

### **L'exercice du ministère diaconal** (voir les principaux textes vus durant le cours)

35. Quelle place la prière devrait-elle occuper dans l'exercice de votre ministère?
36. Énumérez les principales responsabilités des diacres dans l'Église.
37. Pourquoi devrions-nous recueillir des offrandes diaconales?
38. À quoi ces offrandes devraient-elles servir et comment devrait-on les gérer?
39. Quels sont les avantages de l'aide diaconale par rapport aux programmes sociaux de l'État?
40. Quels sont les principaux buts des visites diaconales?
41. De quelle manière une visite diaconale devrait-elle être menée?

42. Comment feriez-vous lors d'une visite pour montrer que vous venez au nom de Jésus-Christ?
43. Quels sont les besoins auxquels les diacres doivent être particulièrement attentifs?
44. Quelles sont les responsabilités des diacres vis-à-vis ces personnes dans le besoin?
45. Devrait-on faire connaître aux autres membres les besoins existants dans l'Église? Pourquoi?
46. Si un membre dans le besoin est réticent à demander ou à accepter de l'aide, comment feriez-vous pour l'encourager à recevoir cette aide?
47. Pourquoi devriez-vous encourager tout membre de l'Église à mettre ses dons au service des autres?
48. Que diriez-vous à un membre de l'Église qui ne pense pas avoir des dons à mettre au service des autres ou qui prétend ne pas pouvoir les exercer?
49. Comment pourriez-vous motiver les membres de l'Église à donner généreusement leur offrande?
50. De quelles façons les diacres devraient-ils aider les membres de l'Église à bien gérer leurs affaires?
51. Que diriez-vous à un frère qui vous signifierait que la gestion de ses biens ne vous concerne pas?
52. Quelle place le conseil des anciens devrait-il occuper en rapport avec l'exercice de votre ministère?
53. De quelle manière vos décisions devraient-elles se prendre en lien avec le conseil des anciens?
54. Quelles informations devraient être communiquées à l'Église au sujet du progrès de votre travail?
55. Quelles informations devraient être gardées confidentielles?
56. Quelles promesses le Seigneur a-t-il faites à ceux qui exercent bien le diaconat?

(Source: Paulin Bédard, Église chrétienne réformée de Beauce.)

## DIAKONOS ET DIAKONIA DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

### Les femmes peuvent-elles être diacres ou non ?

Pour répondre à cette question, il est important de revenir au texte grec et de voir dans quel sens les mots “diakonos”, “diakonia” et “diakonéô” sont utilisés dans le Nouveau Testament.

**Le mot “diakonos”** dans le NT grec est utilisé en tout 30 fois:

- a. Il désigne souvent un simple “serviteur”, parfois mis en parallèle avec “esclave” (“doulos”), par exemple, quiconque veut être grand parmi vous sera votre serviteur et votre esclave (Matt 20:26; voir Matt. 22:13; 23:11; Mc 9:35; 10:43; Jn 2:5; 2:9; 12:26).
- b. Le dirigeant en autorité au gouvernement est “au service de Dieu”, plus exactement “serviteur de Dieu” ou encore “diacre de Dieu” ou “ministre de Dieu” (“theou diakonos”, Rom. 12:4).
- c. Jésus est devenu “serviteur des circoncis” (Rom. 15:8).
- d. Paul et Apollos sont “des serviteurs” par le moyen desquels les Corinthiens ont cru (1 Cor. 3:5; voir 2 Cor. 6:4). Paul est “ministre d’une nouvelle alliance” (2 Cor. 3:6). Il est également “serviteur” de l’Évangile (Éph. 3:7; Col. 1:23) et “serviteur” de l’Église (Col. 1:25). Tychique est “fidèle serviteur du Seigneur” (Éph. 6:21; Col. 4:7). Épaphras est “un fidèle ministre du Christ” (Col. 1:7). Timothée est “serviteur” de l’Évangile (1 Th. 3:2, dans certains manuscrits). Si Timothée fait bien son travail, il sera “un bon serviteur de Jésus-Christ” (1 Tim. 4:6). Les Juifs qui se glorifient selon la chair “sont-ils serviteurs de Christ?” Paul aussi! (2 Cor. 11:23).
- e. Satan aussi a “ses serviteurs” qui “se déguisent en serviteurs de justice” (2 Cor. 11:15).
- f. Si en cherchant à être justifiés par Christ, nous étions nous aussi trouvés pécheurs, Christ serait donc “serviteur du péché” (Gal. 2:17).
- g. Paul et Timothée s’adressent à tous les saints qui sont à Philypes et particulièrement aux évêques (“épiskopos”) et aux “diacres” (Phil. 1:1). Les “diacres” doivent être respectables, etc. (1 Tim. 3:8). Les “diacres” doivent être maris d’une seule femme, etc. (1 Tim. 3:12).
- h. Et finalement, notre fameuse Phœbé est “diaconesse” de l’Église de Cenchrées (Rom. 16:1).

Dans la Bible à la Colombe, “diakonos” est donc traduit par: “serviteur” au sens large (12 fois), par “serviteur” impliqué dans un ministère spécifique (10 fois), par “ministre” (2 fois) et par “au service de” pour désigner les magistrats (2 fois). Il est traduit par “diacre” seulement trois fois et par “diaconesse”, une fois. Il est intéressant, à titre indicatif, de voir comment d’autres Bibles traduisent ce mot en Rom. 16:1. La Bible du Semeur traduit par “Phœbé qui exerce son ministère dans l’Église de Cenchrées”. La TOB traduit par “diaconesse”, mais ajoute dans sa note en bas de page: “Ou: qui sert l’Église de Cenchrées”. La Français Courant traduit: “qui travaille au service de l’Église de Cenchrées”. En anglais, la vieille King James traduit: “servant of the church...” La NIV, la NASB et la NKJV traduisent de la même façon. Les traducteurs n’ont donc pas tous été convaincus de traduire “diakonos” dans le sens restreint de “diaconesse”.

**Le mot “diakonia”** est utilisé 33 fois et son champ sémantique, lui aussi, est assez large:

- a. Marthe était absorbée par les soucis du “service” (Luc 10:40). Les apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs et docteurs ont été donnés pour le perfectionnement des saints, en vue de l’œuvre du “service” et de l’édification du corps du Christ (Éph. 4:12). Celui qui a le don du “diaconat”, qu’il l’exerce dans un esprit de “service” (Rom. 12:7, dans une même phrase, on retrouve deux fois le même mot “diakonia”, mais traduit différemment...). Il y a diversité de “service”, mais le même Seigneur (1 Cor. 12:5). La famille de Stéphanas s’est mise au “service” des saints (1 Cor. 16:15). Jésus dit à l’Église de Thyatire: Je connais tes œuvres, ton amour, ta foi, ton “service”, ta persévérance et tes dernières œuvres plus nombreuses... (Apoc. 2:19). Les veuves hellénistes étaient négligées dans le “service quotidien” (Ac. 6:1).
- b. Les apôtres, quant à eux, devaient se concentrer sur le “service de la parole” (Ac. 6:4). Judas a eu part au même “ministère” que les autres apôtres (Ac. 1:17) et il fallait choisir un autre homme pour le remplacer dans ce “ministère” et cet apostolat (Ac. 1:25). Paul désirait accomplir le “ministère” qu’il avait reçu du Seigneur: rendre témoignage à la bonne nouvelle de la grâce de Dieu (Ac. 20:24). À Jérusalem, il a raconté ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son “ministère” (Ac. 21:19). En tant qu’apôtre des païens, il glorifiait son “ministère” afin de provoquer la jalousie de ceux de sa race (Rom. 11:13). Le “ministère de la mort”, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux; combien plus le “ministère de l’Esprit”; si le “ministère de la condamnation” a été glorieux, à bien plus forte raison le “ministère de la justice” est supérieur en gloire (2 Cor. 3:7-8). Paul a reçu spécifiquement ce “ministère” (2 Cor. 4:1), car Christ lui a donné “le service de la

réconciliation” (2 Cor. 5:18). Paul s’efforce alors que son “service” ne soit pas un objet de blâme (2 Cor. 6:3). Il dit qu’il a dépouillé d’autres Églises, en recevant d’elles un salaire pour “le service” des Corinthiens (2 Cor. 11:8). Il remercie le Seigneur de l’avoir estimé fidèle en l’établissant “dans le service” (1 Tim. 1:12). Paul demande aux Colossiens d’exhorter Archippe à prendre garde au “service” qu’il a reçu du Seigneur, afin de le bien remplir (Col. 4:17). Il exhorte aussi Timothée à faire l’oeuvre d’un évangéliste et à remplir bien son “service” (2 Tim. 4:5). Quant à Marc, il lui est fort utile “pour le service” (2 Tim. 4:11).

- c. Les disciples décidèrent d’envoyer, chacun selon ses moyens, un secours (un “service”) aux frères qui habitaient la Judée, par les mains de Barnabas et de Saul (Ac. 11:29). Barnabas et Saul se sont ensuite acquittés de leur “service” à Jérusalem (Ac. 12:25). Paul a demandé aux chrétiens de Rome de prier pour que les dons qu’il porte à Jérusalem (littéralement: “ma diakonia à Jérusalem”) soient bien accueillis par les saints (Rom. 15:31). Les Églises de la Macédoine ont demandé avec beaucoup d’insistance la grâce de participer à ce “service” en faveur des saints (2 Cor. 8:4). Paul estime superflu d’écrire aux Corinthiens au sujet de “l’assistance” destinée aux saints (2 Cor. 9:1). Le “service” de cette offrande pourvoit aux besoins des saints et fait abonder de nombreuses actions de grâces envers Dieu (2 Cor. 9:12). Vu la valeur de ce “service”, ils glorifient Dieu... (2 Cor. 9:13).
- d. Les anges sont des esprits au service (“leitourgika”) de Dieu pour exercer un “ministère” (“diakonia”) en faveur de ceux qui doivent hériter du salut (Héb. 1:14).

**Le verbe “diakonéô”,** quant à lui, est utilisé 34 fois et veut dire:

- a. “Servir”: Plusieurs personnes servent: Marthe (Luc 10:40; Jean 12:2); la belle-mère de Pierre guérie (Matt 8:15; Mc 1:31; Luc 4:39); les femmes qui ont accompagné Jésus (Matt. 27:55; Mc 15:41; Luc 8:3); Onésime (Phm 13); les croyants (Matt. 25:44; Héb. 6:10); un serviteur quelconque (Luc 17:8); tout serviteur de Jésus (Luc 22:26-27; Jean 12:26); les anges qui servent Jésus (Matt. 4:11; Mc 1:13); et Jésus lui-même, qui est venu, non pour être servi, mais pour servir (Matt. 20:28; Mc 10:45); aux noces de l’Agneau, Jésus sera là encore pour servir les conviés à table (Luc 12:37).
- b. Mettre son don au service des autres en servant par la force que Dieu donne (1 Pi. 4:10-11).
- c. “Exercer un ministère” particulier: les prophètes de l’AT (1 Pi. 1:12); l’apôtre Paul (2 Cor. 3:3); Timothée et Éraсте, collaborateurs de Paul (Ac. 19:22).
- d. Avoir la charge de la collecte en faveur des pauvres de Jérusalem (Rom. 15:25; 2 Cor. 8:9-10).
- e. “Servir” aux tables (Ac. 6:2).
- f. “Diaconiser” officiellement en parlant du travail des diacres (1 Tim. 3:10,13, le verbe “diakonéô” est traduit ici par l’expression “exercer le diaconat”).

C’est donc dire que les noms “diakonos” et “diakonia” et le verbe “diakonéô” ne sont pas restreints à désigner les “diacres”, le “diaconat” ou l’exercice du diaconat tel qu’on l’entend habituellement dans leur sens officiel. Ces mots ont un sens très large et sont employés dans des contextes variés. Jésus a servi comme diacre. Nous devrions tous être des diacres et non des grands. Certains ont reçu plus particulièrement le don du “service” ou du “diaconat” sans nécessairement être officiellement établis “diacres” dans l’Église. En fait, n’importe quel don devrait être exercé au service diaconal des autres dans l’Église. Le Seigneur reconnaîtra la valeur des oeuvres, de l’amour et du service de l’Église entière. Dieu a également utilisé des “diacres” dans le sens restreint de ministres et prédicateurs officiels de l’Évangile ou même dans le sens d’apôtres. Ils étaient tenus de bien remplir leur service ou leur ministère. Paul a pris soin de se charger lui-même d’aller porter le “diaconat” (offrande) aux pauvres de Jérusalem, même s’il n’était pas diacre dans le sens technique du terme. Satan lui-même a ses diacres; le péché aussi a ses diacres. Les anges de Dieu ont un “ministère” ou un “diaconat” à exercer auprès des croyants, comme ils en ont eu un auprès de Jésus, par exemple lorsqu’il a été tenté dans le désert.

Il y a enfin les “vrais” diacres. Il est intéressant que dans les deux seuls textes du NT où il en est fait mention, ils apparaissent à côté des “évêques” (“épiskopos”, Phil. 1:1 et 1 Tim. 3:1,8,12). Pour ce qui est des sept hommes d’Actes 6, sans être désignés par le titre de “diacres”, on voit qu’ils sont appelés (choisis par l’assemblée selon des critères spirituels précis) et ordonnés (imposition des mains et prière publique par les apôtres) en vue de permettre que les veuves hellénistes ne soient pas “négligées dans le diaconat quotidien” (Ac. 6:1) et que les apôtres n’aient pas à “diaconiser aux tables” (Ac. 6:2), mais qu’ils persévèrent dans la prière et le “diaconat de la parole” (Ac. 6:4). Il est intéressant que l’on ait choisi exclusivement des hommes, alors que le problème à l’origine touchait directement des femmes. Il est intéressant aussi de voir que ces sept hommes qui allaient contribuer au “diaconat quotidien” sont présentés comme travaillant côte à côte avec le “diaconat de la parole” des douze apôtres. En Phil. 1:1 et 1 Tim. 3, nous retrouvons donc des diacres à côté des évêques, et en Ac. 6, nous retrouvons sept hommes ordonnés travaillant à côté des apôtres, ce qui permet, dans les trois passages, le partage des tâches officielles.

Pour revenir à Rom. 16:1, tenant compte de la largeur du champ sémantique de “diakonos” et des mots de même famille, le traducteur qui opte pour dire que Phoebé est “diaconesse de l’Église de Cenchrées” fait évidemment un choix précis. Ce choix élimine d’autres possibilités valables et oriente forcément notre esprit dans une direction précise. Mais pourquoi ne pas traduire par exemple par: “Phoebé... ministre de l’Église de Cenchrées”? Ceux qui sont en faveur d’avoir des femmes pasteurs pourraient très bien soutenir qu’il existe dans le reste du NT beaucoup plus d’appuis à cette possibilité. Car enfin, Paul, Apollos, Tychique, Épaphras, Timothée étaient tous des serviteurs ou des ministres de l’Évangile, dans le sens de pasteurs, évangélistes ou apôtres. Nous retrouvons en tout 12 emplois du mot “diakonos” dans ce sens précis. En Col. 1:25, Paul utilise d’ailleurs le même complément du nom qu’en Rom. 16:1, il dit que c’est “de l’Église” qu’il est ministre, tout comme Phoebé qui est “ministre de l’Église de Cenchrées”. Sans compter l’emploi assez fréquent de “diakonia” et “diakonéd” pour désigner le “ministère” des apôtres et l’exercice de leur ministère apostolique, ou encore le ministère des collaborateurs des apôtres comme Archippe, Marc, Éraсте et d’autres déjà nommés. Pourquoi alors ne pas croire que Phoebé était effectivement “ministre de l’Église de Cenchrées” dans le sens de pasteur de cette Église? Parce que nous savons, à partir de 1 Tim. 2:12 et 1 Tim. 3:2,5, par exemple, que la femme ne doit pas enseigner ni prendre autorité sur l’homme, et que “l’évêque” doit être “mari d’une seule femme” et savoir “diriger sa propre maison” s’il veut prendre soin de l’Église. Je ne trouve donc pas plus difficile de concevoir que Phoebé puisse ne pas avoir été diaconesse de l’Église de Cenchrées dans le sens technique officiel, étant donné que, lorsqu’il est clairement question de ce ministère en 1 Tim. 3, il est dit que “les diacres doivent être maris d’une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons” (1 Tim. 3:12). Il est quand même remarquable que, les deux seules fois où le NT nous parle sans ambiguïté du ministère officiel des diacres, ces diacres apparaissent côte à côte avec les “évêques” (Phil. 1:1 et 1 Tim. 3). Dans un troisième passage, si l’on compte aussi Ac. 6, les sept hommes officiellement nommés pour assurer que les veuves ne soient pas négligées dans le diaconat quotidien travaillent côte à côte avec les apôtres de Jérusalem. Ça donne l’impression que les diacres et les sept hommes font partie de l’équipe de direction! Si l’ordre de Paul selon lequel la femme ne doit pas enseigner ni prendre autorité sur l’homme (1 Tim. 2:12) s’applique en toute circonstance et s’étend aussi bien aux évêques qu’aux diacres, ça peut nous aider à comprendre pourquoi, en 1 Tim. 3, Paul ne fait pas mention de “diaconesses”, mais seulement des “femmes”, que l’on retrouve intercalé au milieu du passage sur les diacres (1 Tim. 3:11). Il semble s’agir des femmes des diacres, qui doivent posséder certaines qualités. Autrement dit, dans le contexte particulier où Paul utilise le mot “diakonos” dans son sens technique de “diacre”, il évite de l’utiliser pour désigner des femmes... Si les femmes pouvaient être diaconesses, Paul aurait eu une belle occasion de le mentionner dans ce passage, mais il ne le fait pas. Il a probablement de bonnes raisons, puisque certaines qualités pour être diacres ne s’appliquent qu’aux hommes. Plus loin, il parlera des “veuves inscrites sur la liste” qui semblent jouer un rôle de service dans l’Église et qui doivent posséder des qualités particulières pour l’exercer, mais qui ne portent pourtant pas, là non plus, le titre officiel de “diacres” (1 Tim. 5:9ss). Tout cela pour dire qu’à mon avis le cas de Phoebé dans Rom. 16:1 devrait être compris à la lumière de 1 Tim. 3 et non l’inverse, tout comme nous le faisons lorsque l’on pourrait être tenté de traduire “diakonos” par “ministre de l’Église de Cenchrées”.

Cela n’enlève rien au rôle de service important que Phoebé a joué dans cette Église. Il semble s’agir d’un rôle plus ou moins semblable aux femmes qui ont suivi Jésus et qui l’ont servi tout au long de son ministère terrestre. Certaines femmes serviables, aisées et douées sont des aides précieuses dans l’Église et auprès de ceux qui exercent des ministères officiels. Phoebé était certainement reconnue comme étant une “servante” fort utile et fort appréciée. Au verset suivant, elle est d’ailleurs appelée “prostatis”, c’est-à-dire “protectrice” ou “bienfaitrice”. Elle a fait du bien à beaucoup et aussi à Paul. Cela nous fait penser à d’autres personnes, hommes ou femmes, qui ont exercé ce genre de service, par exemple Jeanne, Suzanne et plusieurs autres femmes auprès de Jésus (Luc 8:3); ou encore Épaphrodite et Onésiphore auprès de Paul (Phil. 2:30; 2 Tim. 1:18) et Gaïus auprès des frères (3 Jean 5-6). Puisque certaines de ces personnes avaient des fonctions officielles et d’autres pas, cela ne nous permet pas d’établir que, Phoebé, dévouée à un service semblable, avait été “ordonnée” ou non à ce ministère. Mais il est certain qu’elle a joué un rôle fort utile et fort apprécié.

Le seul texte de Rom. 16:1 ne nous permet donc pas de conclure si Phoebé était pasteur, collaboratrice d’un apôtre, évangéliste, diacre ou “simple” servante de l’Église de Cenchrées. Rom. 16:1 pris en lui-même n’exclut pas qu’elle ait été diaconesse officielle ou même pasteur, mais ce texte ne le prouve pas non plus. Il est donc important de prendre en considération 1 Tim. 2, 1 Tim. 3 et Ac. 6 pour en arriver à résoudre la question des “diaconesses”. Si le ministère des diaconesses officielles était possible, il faudrait qu’elles n’exercent aucun rôle d’enseignement ni d’autorité sur l’homme (1 Tim. 2:9), ce qui ne semble pas correspondre au rôle d’envergure que les sept hommes ordonnés ont exercé à Jérusalem (Ac. 6) ni au rôle des diacres qui doivent, comme les évêques, “être maris d’une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons” (1 Tim. 3:12). En bref, pour que les femmes puissent accéder au ministère des diacres, il me semble qu’il faudrait réduire significativement la portée et l’étendue de ce

ministère. Les diacres ne seraient pas autorisés à enseigner l'Église à exercer bibliquement le service (ex.: lors de visites diaconales) ni à donner une direction dans la mise en pratique de la communion fraternelle en action. Cela me semble une limitation et un appauvrissement non justifiés du ministère des diacres.

Enfin, si l'on doit conclure que les femmes ne peuvent pas exercer le ministère officiel de diacre, nous devrions aussi conclure que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le "diaconat" et le "service" de l'Église. Elles sont une aide précieuse que les diacres officiels devraient certainement employer pour le bien de l'Église. Il serait sage que les diacres forment des équipes d'aide composées de femmes dévouées et possédant l'excellent don du service. Aucune femme ne devrait être négligée dans la participation au "diaconat quotidien" (Ac. 6:1). Comme à Jérusalem, c'est seulement sous la direction d'hommes ordonnés, à mon avis, que ce diaconat pourra vraiment se développer et que nos soeurs pourrons pleinement employer leurs dons de service dans l'Église.

(Source: Étude préparée par Paulin Bédard, Église chrétienne réformée de Beauce.)

## LES FEMMES PEUVENT-ELLES ÊTRE DIACRES OU NON ?

La réponse suivante à cette question est le fruit de discussions avec les diacres, les anciens et le pasteur de l'Église d'Owen Sound lors du séjour de Paulin Bédard à Owen Sound au printemps 2000.

Dans les Églises réformées canadiennes (CanRC), les femmes ne peuvent pas être diacres pour les raisons suivantes:

### 1. Raisons bibliques

a. *1 Timothée 3:12*: “Les diacres doivent être maris d’une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons.” Cette demande vient immédiatement après l’énumération des qualifications requises pour être ancien, de qui la même chose est exigée (1 Tim. 3:2,4). Les deux s’inscrivent dans le même contexte.

b. *1 Timothée 2:12*: “Je ne permets pas à la femme d’enseigner, ni de prendre autorité sur l’homme, mais qu’elle demeure dans le silence.” Les diacres doivent exercer une autorité dans l’Église. Deux raisons: (1) 1 Tim. 3:8: “Les diacres pareillement...”: les qualifications requises pour être diacre viennent immédiatement après celles requises pour être ancien, indiquant qu’ils ont aussi une position d’autorité et qu’ils font également partie de la direction de l’Église. (2) Phil. 1:1: “...à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippiques, aux évêques et aux diacres”: cela indique qu’à la fois les anciens et les diacres avaient une position officielle dans l’Église et faisaient partie de la direction de l’Église.

c. *Actes 6:3*: Les apôtres ont demandé que des hommes (masculin) soient nommés diacres. Pourtant, le problème particulier dont ils devaient s’occuper concernait des femmes dans l’Église (des veuves négligées dans le service quotidien). Mais puisque les problèmes d’ordre matériel sont souvent liés à des problèmes spirituels (ici: conflit entre chrétiens “hellénistes” et “hébreux”), le ministère des diacres implique un rôle de direction spirituelle demandant des qualités spirituelles (“remplis de l’Esprit et de sagesse”). Ces sept hommes ont été ordonnés par les apôtres à un ministère officiel par imposition des mains. Tout comme le ministère des pasteurs et des anciens, le ministère des diacres est un dérivé du ministère des apôtres que le Seigneur avait réservé à des hommes.

d. *Romains 16:1*: Pour le cas de Phoebé, “diaconesse”, son rôle dans l’Église n’implique pas qu’il s’agisse d’un ministère ordonné. On pourrait traduire correctement le mot par “une personne qui sert”. Les veuves mentionnées en 1 Tim. 5:10 semblent également avoir joué un rôle diaconal auxiliaire.

### 2. Raisons théologiques et pratiques - un rôle de direction

a. *Une définition*: Pour répondre à la question si les femmes peuvent ou non être diacres, il est important de définir en premier lieu quel est le ministère des diacres. Ont-ils un rôle de direction, d’autorité et d’enseignement à jouer ou non? Le rôle de direction des diacres apparaît dans les responsabilités suivantes qu’ils ont à assumer:

b. *Visites diaconales officielles à domicile*: Ces visites n’ont pas seulement pour but d’aider des personnes pauvres, malades ou dans le besoin. Il s’agit de visites officielles au nom du Seigneur Jésus faites à chacune des familles ou personne de l’Église (comme pour les visites d’anciens) où les diacres viennent avec la Parole de Dieu et font ensuite rapport de leurs visites au conseil. Ces visites ont pour but d’expliquer le ministère de miséricorde, de faire connaître les besoins existants dans l’Église, de prendre connaissance des besoins existants dans l’Église, d’encourager l’emploi des dons et des talents, d’enseigner le sens de la dîme et les principes bibliques de la gérance.

c. *Participation au conseil avec les anciens*: Dans les Églises CanRC, cette pratique peut varier d’une Église locale à l’autre. La Confession des Pays-Bas, art. 30 (de même que la Confession de La Rochelle, art. 29), affirme que l’Église doit être “gouvernée” (direction) par les pasteurs, les anciens et les diacres. L’ordre ecclésiastique des CanRC n’est pas aussi clair, puisque d’une part le conseil local est composé seulement des ministres de la Parole et des anciens (art. 38), sauf dans le cas où le nombre d’anciens et de diacres est minime, dans ce cas les diacres font également partie du conseil (art. 39); d’autre part, même lorsqu’ils ne font pas comme tel partie du conseil, de nombreuses responsabilités de direction sont assignées au “conseil local avec les diacres” ensemble (art. 3, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 24, 26, 71).

d. *Participation à la discipline:* Il arrive par exemple que des problèmes financiers soient causés par des raisons de nature spirituelle; ou bien qu'une famille ait suffisamment d'argent, mais qu'elle refuse de donner à l'Église pour des raisons spirituelles, etc. Dans ces cas, les diacres ont la responsabilité d'enseigner et d'exhorter le chef de la famille.

e. *Enseignement:* Les diacres doivent enseigner aux membres non seulement les moyens pratiques les aidant à préparer un budget, mais aussi les principes bibliques de la gérance et de la dîme. Ils les mettront en garde contre les dangers de l'égoïsme et du matérialisme; ils les enseigneront à chercher d'abord le Royaume et la justice de Dieu plutôt que d'entretenir des inquiétudes au sujet "de la nourriture et des vêtements".

f. *Direction spirituelle:* Les diacres ne veillent pas seulement aux besoins matériels. Ils jouent le rôle important de promouvoir et d'encourager la communion des saints, l'utilisation des dons et l'exercice de la miséricorde dans l'Église locale. Ils donneront cette direction à l'Église en appuyant leurs encouragements sur l'enseignement de la Parole de Dieu (par exemple Rom. 12; 1 Cor. 12; Éph. 4).

g. *Initiative personnelle et délégation:* Les diacres n'ont pas la responsabilité de tout faire ni de coordonner tout le ministère de miséricorde dans l'Église. Ils encouragent les membres à prendre des initiatives personnelles ("décentralisation") et les aident à assumer leur propre responsabilité dans le corps du Christ. Les diacres peuvent informer les membres des besoins existants. Ils peuvent également déléguer des tâches à des personnes ou à des comités.

h. *La contribution des femmes au service de miséricorde:* C'est ici (initiative ou délégation) que les femmes en particulier ont un rôle très important à jouer dans l'Église comme "aides" ou auxiliaires au service diaconal. Leur meilleure compréhension des besoins de la famille et des enfants, leur tact, amour et sagesse et leur capacité à démontrer compassion, tendresse et persévérance aux personnes dans le besoin sont une démonstration de l'amour du Christ en action. Elles peuvent venir en aide à des jeunes mamans ou à des malades; reconforter des pauvres ou des personnes seules; organiser des activités qui favorisent la communion fraternelle; préparer des levées de fonds; aider matériellement des missionnaires et soutenir le ministère de l'Évangile comme l'ont fait plusieurs femmes entourant Jésus et les apôtres, etc.

i. *Conclusion:* Comme le Seigneur n'a pas placé la femme dans une position de leadership dans l'Église, il faudrait une définition du ministère des diacres beaucoup plus restreinte que celle donnée ci-haut pour que les femmes puissent devenir diacres. Le rôle des diacres devrait se limiter à un rôle de service qui n'implique ni la direction ni l'enseignement dans l'Église. Puisque le ministère diaconal fait partie du programme officiel de l'Église de Jésus-Christ, il convient plutôt, à la lumière des Écritures, de réserver ce ministère officiel à des hommes répondant aux exigences de 1 Tim. 3. Par ailleurs, les diacres, avec l'accord du conseil, devraient s'assurer l'aide et la coopération de femmes consacrées au Seigneur, serviables et expérimentées. Sous la direction des diacres, l'emploi de leurs précieux talents dans le ministère de miséricorde sera riche et fructueux et contribuera à la gloire de Dieu et à l'édification de son Église.